

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Un accompagnement sur-mesure vers la reconnaissance
de vos compétences et la certification dans les métiers

 **Esthétique, cosmétique, parfumerie**

 **Sanitaire et social**

Kalyana Sundari

Juin 2025.



4 **TOUT SAVOIR SUR LA VAE**

11 **L'ACCOMPAGNEMENT VAE BY KALYANA SUNDARI**

14 **MÉTIRS DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE**

16 **MÉTIRS DU SANITAIRE ET SOCIAL**

17 **NOS MODULES D'ACCOMPAGNEMENT VAE**

TOUT SAVOIR SUR LA VAE

La validation des acquis de l'expérience, c'est une véritable opportunité pour **toutes personnes actives désirant accéder rapidement à une qualification officielle, sans revenir dans le processus de la formation initiale.**

La VAE s'adresse donc à celles et ceux qui ont déjà des compétences, mais n'ont pas le diplôme correspondant.

Outil essentiel pour encourager **l'évolution positive des individus, la VAE facilite l'insertion des personnes dans l'emploi durable et favorise la transition professionnelle.**



*La validation des acquis de
l'expérience, une passerelle sûre
vers la plénitude des individus !*

8 Bonnes raisons de faire une VAE

- **Sécuriser et protéger son parcours professionnel** tout en maintenant un bon niveau de salaire dans le cas d'un changement d'entreprise, d'emploi ou de trajectoire.
- **Evoluer professionnellement** à des postes différents. / **Accéder** à plus de responsabilités pour décrocher une promotion.
- **Valoriser** ses compétences et son expertise professionnelle.
- **Etre reconnu(e) et obtenir rapidement (entre 3 et 12 mois) une certification officielle, sans retourner en formation.**
- **Mettre en cohérence** certification et niveau de responsabilité.
- **Obtenir un niveau de qualification** permettant d'accéder à une formation de niveau supérieur.
- **Faciliter le retour à l'emploi et développer l'employabilité.**
- **Développer la confiance en Soi.**

DIFFÉRENCE ENTRE VAE ET FORMATION

La VAE permet de valoriser l'expérience professionnelle acquise par l'individu et de la reconnaître en lui délivrant une **certification** inscrite au registre national des certifications professionnelles (RNCP).

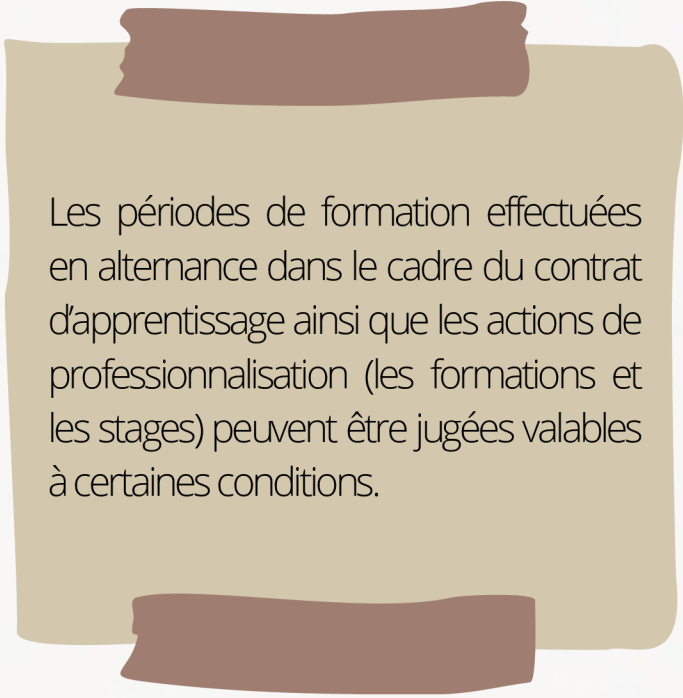
Tandis que la formation (initiale, continue ou professionnelle) permet d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

TOUTES LES EXPÉRIENCES COMPTENT !

Un minimum d'une année d'expérience professionnelle ou un cumul de 1607 heures de travail en rapport direct avec la certification visée est exigé.

Qu'elles soient réalisées par le biais de stages ou encore de missions d'intérim, en France ou à l'étranger, en continu ou en discontinu, à temps partiel ou à temps plein, **toutes les activités exercées et les expériences en lien direct avec la certification professionnelle visée sont prises en compte.** Il en est de même pour tous les autres acquis personnels et professionnels non liés à la certification visée.

Vous devez considérer votre parcours professionnel dans sa globalité en intégrant aussi bien les **activités professionnelles passées** que les **activités bénévoles ou de volontariat dans lesquelles vous exercez des tâches proches de vos activités professionnelles.**



Les périodes de formation effectuées en alternance dans le cadre du contrat d'apprentissage ainsi que les actions de professionnalisation (les formations et les stages) peuvent être jugées valables à certaines conditions.

FAIRE LES BONS CHOIX POUR RÉUSSIR VOTRE VAE

Viser la certification juste

La réussite de votre VAE dépend fortement du choix judicieux de la certification envisagée.

Le rapprochement de vos savoir-faire avec les compétences exigées dans le référentiel permet de déterminer la certification la plus adaptée à votre parcours et vos expériences professionnelles.

Pour bien choisir **le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle (CQP)** correspondant le mieux à vos expériences et aux attentes du référentiel de certification, il est très important de vérifier que **les savoir-faire acquis au cours de votre parcours représentent au moins 80% des compétences exigées par le cadre de référence de la qualification visée.**

Sélectionner des activités pertinentes

Privilégiez surtout les activités et les tâches correspondant au **travail réel effectué que vous maîtrisez le mieux.**

La fréquence de l'activité est un critère déterminant à prendre en compte pour évaluer le niveau de maîtrise.

L'analyse détaillée de votre **parcours personnel et professionnel**, notamment **en termes de compétences**, permet d'établir **un bilan précis de vos acquis.**

DÉMARRER UN PROCESSUS DE VAE

Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge seule ou avec un Architecte accompagnateur de parcours (AAP).

1/ Eligibilité à la VAE

Avant de s'engager dans une démarche de VAE, il est très important de **vérifier votre éligibilité au dispositif et de justifier que vous avez travaillé pendant au minimum 1607 heures, en continu ou pas, dans le domaine professionnel concerné par la VAE.**

2/ Information et conseil

Durant l'entretien téléphonique, découvrez les étapes clés du dispositif, les exigences des livrets et les attentes du jury, les conditions de recevabilité, les accompagnements et les financements possibles.

Ce temps d'échange vous permettra d'obtenir des réponses claires et précises à toutes vos questions. Ainsi, vous pourrez faire les bons choix et optimiser vos chances de réussite.

3/ Etude de la faisabilité

Fondée sur votre profil expérientiel, cette étape clé permet d'évaluer la faisabilité de votre projet.

Vous devez constituer un document (livret 1) qui retrace l'intégralité de vos expériences professionnelles et éventuellement votre parcours de formation pour recevoir la notification de recevabilité.

Documents permettant de justifier vos expériences professionnelles :

- Certificats de travail.
- Récapitulatifs des actions de bénévolat.
- Bulletins de salaires et relevés de carrière.
- Extrait Kbis, carte d'artisan, déclarations de chiffres d'affaires.

4/ Constitution du dossier de preuves

La conception du dossier de preuves (livret 2) consiste à rédiger une description détaillée de l'expérience professionnelle, des activités et des tâches professionnelles les plus pertinentes réalisées en lien avec la certification choisie (référentiel des activités professionnelles).

Ce document servira de support lors de l'entretien de validation.

5/ Soutenance de la demande de validation

L'entretien avec le jury permet au candidat de défendre avec conviction la demande de validation des acquis de l'expérience.

Celui-ci est invité à compléter et à expliciter les informations contenues dans le livret 2.

Lors de l'entretien, le jury de validation décèle les compétences mises en exergue dans le dossier de preuves. Il vérifie qu'elles correspondent bien aux compétences requises par le référentiel de certification et évalue les acquis issus des expériences professionnelles du candidat.

6/ Analyse post jury (facultatif)

Avec votre Accompagnateur Architecte de parcours, vous réfléchissez à de nouvelles perspectives d'évolution ou réajustez votre plan d'actions en cas de non validation ou de validation partielle.

DÉCISIONS POSSIBLES DU JURY DE VALIDATION

Les blocs de compétences de la certification peuvent être validés en totalité, partiellement, ou pas du tout.

Validation totale, félicitations !

Le jury valide la totalité de vos compétences.

Vous obtenez une certification qui a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

Validation partielle, nouvelle chance !

Le jury reconnaît une partie de votre savoir-faire et valide certains blocs de compétences de la certification.

Pendant 5 années, vous conservez le bénéfice de vos acquis et pourrez valider les parties manquantes.

Non validation, ne vous découragez pas !

Le jury ne valide aucune compétence.

Repensez la certification visée, votre stratégie, boostez et renforcez votre niveau de compétences, ... bref, allez de l'avant !



L'ACCOMPAGNEMENT VAE BY KALYANA SUNDARI

MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT KALYANA SUNDARI

L'accompagnement à la VAE n'est pas obligatoire. Mais, il arrive souvent que les candidats rencontrent des difficultés pour remplir leur dossier de VAE. A cause d'une mauvaise lecture des référentiels, ils peinent à sélectionner la certification la plus appropriée ainsi que les expériences pertinentes. Ils manquent d'aisance à l'écrit ou avec l'outil informatique.

L'accompagnement VAE est une aide individuelle et adaptée qui permet au candidat d'optimiser sa démarche de validation des acquis tout en étant soutenu et conseillé, pour la réussite de son projet professionnel.

La méthode consiste à guider et inciter le candidat à expliciter, à parler de ses expériences, à les décrire, à les formaliser en précisant leurs contextes d'exercice ainsi que les ressources mobilisées.

Dans certains cas, parallèlement à la constitution du dossier de validation, une formation complémentaire peut être mise en œuvre pour sécuriser le parcours du candidat.

Chez Kalyana Sundari, votre accompagnateur est avant tout un coach personnel, expert dans son domaine et bienveillant qui vous encourage et vous motive !

Il joue un rôle primordial pour assurer la continuité de votre parcours et construire avec vous un véritable plan d'action en vous aidant à identifier les différentes étapes d'une VAE.

Dans sa mission, votre accompagnateur Kalyana Sundari va également retracer avec vous votre parcours professionnel à partir des justificatifs de vos expériences et activités professionnelles (conception du livret 1 pour obtenir la recevabilité de la demande).

Votre accompagnateur Kalyana Sundari vous guide dans la rédaction du livret 2 et vous prépare à la soutenance devant le jury de validation.

La démarche VAE est rythmée par des échanges réguliers avec un coach dédié, pour maintenir la motivation et répondre individuellement à toutes les questions.

Les rendez-vous personnalisés, en présentiel ou à distance, s'adaptent à vos contraintes personnelles et professionnelles.

POINTS FORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT KALYANA SUNDARI

Augmentez vos chances de réussite, choisissez un accompagnement VAE 100% adapté à vos besoins !

Kalyana Sundari propose un accompagnement personnalisé, adapté au rythme et aux besoins de chacun.

Le dispositif est entièrement accessible aux personnes déficientes auditives, grâce à nos supports visuels et numériques. Ils favorisent une communication fluide et bienveillante.

Nos atouts pour favoriser votre réussite :

- **Diagnostic personnalisé et aménagements adaptés** en cas de handicap auditif.
- **Accompagnement pédagogique** : méthodologie rédactionnelle organisée pour la constitution des livrets , entretiens d'explicitation.
- **Supports accessibles** : écrits simplifiés, vidéos sous-titrées.
- **Soutien global et expertise métier depuis 1991** pour un suivi de qualité.
- **Simulations de l'entretien oral face au jury et assistance numérique** pour une réussite optimale.

DÉLAIS D'ACCÈS AU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

1/ Candidature

Rendez-vous téléphonique gratuit (30 minutes) pour vérifier votre éligibilité à la VAE.

Nous contacter :

+590 690 976 947

Kalyanasundari97180@gmail.com

Kalyana Sundari / Route Maurice SATINEAU / 97180 Sainte-Anne

2/ Etude de faisabilité

10 à 15 jours après réception du dossier de candidature et paiement des frais d'étude (150€), une **solution d'accompagnement adaptée** est proposée au candidat.

Nous vous conseillons un plan d'action si votre projet de VAE nécessite un complément de formation ou tout autre démarche supplémentaire.

3/ Contractualisation

Signature du contrat d'accompagnement VAE **30 jours** maximum après sa réception.

Passé ce délai et en l'absence de signature, le contrat sera considéré comme caduc. La proposition d'accompagnement deviendra nulle et non avenue.

L'accompagnement VAE débute à la signature du contrat. Le candidat bénéficie d'un **suivi pédagogique personnalisé pendant neuf mois** à compter de cette date.

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES MAL ENTENDENTES

Contact : 0690 97 69 72 Sylvie ANSELME (Référénte handicap)

Kalyana Sundari rend les parcours VAE accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes en leur offrant un accompagnement bienveillant, 100% personnalisé et inclusif.

Dans un cadre sécurisant et bienveillant, Kalyana Sundari accueille, écoute, informe, accompagne l'apprenant en situation de handicap auditif tout au long de son parcours de validation des acquis de l'expérience.

Chaque candidature est étudiée individuellement pour proposer les aménagements nécessaires.

De nombreux supports pédagogiques visuels adaptés et renforcés (polices d'écriture simples et grossies, sous-titrage des vidéos) sont mis à disposition de l'apprenant.

Pour la réussite du projet de l'apprenant, nous sommes en relation avec les organisations spécialisées (AGEFIPH, MDPH, Cap Emploi, SERAC Guadeloupe Interprétation, Association Culturelle des Sourds de la Guadeloupe).

SOLUTIONS DE FINACEMENT

Vous pouvez financer votre accompagnement de plusieurs façons (échéancier personnalisé en cas d'autofinancement, CPF, FAF pour les auto entrepreneurs, AIF, France travail, Région, ...), tout dépend de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, entrepreneur, ...).

Nous restons à votre disposition pour analyser votre demande et vous offrir une solution de financement personnalisée. Vous pouvez nous contacter au **0690 97 69 42**.

MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

LES CHAMPS D'ACTIVITÉ DONNANT DROIT A LA VAE DANS LES MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

Vous maîtrisez des techniques esthétiques ou encore vous possédez des savoirs comme :

- Les techniques de soins esthétiques du visage, des soins de beauté des mains et des pieds.
- Les techniques de maquillage du visage et des ongles.
- Les techniques esthétiques liées aux phanères.
- Les techniques de merchandising.
- Les principes de la relation client.
- La connaissance de la cosmétique, de la cosmétologie et des parfums.
- La technologie des appareils de soins esthétiques.
- Les règles d'hygiène et d'asepsie.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection.
- Les techniques spécifiques de prothésie et de stylisme d'ongles, de pigmentation longue durée, des massages corporels bien-être, d'embellissement des cils et des sourcils, ...

DIPLÔMES D'ÉTAT DANS LES MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, DE LA COSMÉTIQUE ET DE LA PARFUMERIE

Le Ministère de l'Education nationale (certificateur) décerne 4 diplômes professionnels accessibles par la voie de la VAE.

- **CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie**
Niveau européen 3 (*Anciennement niveau V*)
- **Bac professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie**
Niveau européen 4 (*Anciennement niveau IV*)
- **Brevet Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie**
Niveau européen 4 (*Anciennement niveau IV*)
- **BTS Métiers de l'esthétique cosmétique parfumerie**
Niveau 5 (*Anciennement niveau III*)

TITRES PROFESSIONNELS ET CQP

Dans les domaines du bien-être, de la beauté et du luxe, il existe de nombreux certificats de qualification professionnelle (CQP) ainsi que des titres professionnels accessibles par VAE. Ils sont délivrés par les organismes certificateurs ou les branches professionnelles qui les ont créés.

Ces certifications professionnelles sont inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui garantit leur validité.

kalyana Sundari vous accompagne pour obtenir le titre professionnel :

Responsable de centre de mise en beauté des mains, des pieds et des ongles (*niveau 4, publié au JO le 21 décembre 2023*).

LES MÉTIERS DU SANITAIRE ET SOCIAL

La validation des acquis de l'expérience dans le secteur sanitaire et social est un dispositif particulièrement adapté à celles et ceux qui ont **exercé des activités professionnelles auprès de personnes dépendantes, malades, âgées, en situation de handicap ou en grande précarité.**

Ces activités sont exercées à l'hôpital, dans les services d'aide et de soins à domicile, dans des établissements pour personnes en situation de handicap, en EHPAD (Etablissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), dans des structures d'hébergement d'urgence, ...

CHAMPS D'ACTIVITÉ DU OU DE LA CANDIDAT(E) À LA VAE POUR LE DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT.

- Accompagnement au quotidien de la personne dans les actes essentiels de la vie courante (toilette, habillage, alimentation, déplacements, ...).
- Surveillance de l'état de santé et observation des signes cliniques.
- Participation aux soins d'hygiène, de confort et de prévention.
- Collaboration avec l'infirmier dans la mise en œuvre des soins prescrits.
- Transmission d'informations utiles à la continuité des soins.
- Participation à l'accueil, l'encadrement et l'accompagnement pédagogique des stagiaires ou nouveaux professionnels.

NOS MODULES D'ACCOMPAGNEMENT VAE

FORFAIT ETUDE DE FAISABILITÉ - ENTRETIEN POST JURY

Diagnostic préalable à la demande d'accompagnement VAE

VAEALC/01

1h30

150€

A partir du CV, des informations issues de la prise de contact et du dossier de candidature, l'AAP (architecte accompagnateur de parcours) réalise un inventaire précis de toutes les expériences professionnelles ainsi que des compétences du candidat.

Déroulement :

Etude de la faisabilité

1. Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Analyse par l'AAP des compétences et expériences du candidat.

2. Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Proposition du ou des certifications possibles.
- Orientation vers France VAE ou le DAVA pour s'inscrire à la réunion d'information obligatoire.

Entretien post jury

1. Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Analyse des résultats et des perspectives d'évolution.
- Plan d'action le cas échéant en cas de non validation ou de validation partielle.

Support pédagogique (remis au candidat) :

Document de synthèse incluant le profil expérientiel et les conseils sur le ou les choix possible(s) du ou des diplôme(s) en tenant compte des ambitions du candidat.

L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Préparer l'oral d'examen

VAEALC/05

3h

200€

Préparer le candidat à la soutenance du livret 2.

Déroulement :

1. **Préparation à distance des questions par l'AAP (60 minutes)**
2. **Oraux blancs dans les conditions d'examen (2 visios ZOOM)**
 - Interrogation du candidat (45 minutes/essai).
 - Analyse des essais pour améliorer (15 minutes/essai)

Support pédagogique (remis au candidat) :

Questionnaire et guide de préparation à l'oral

LIVRET 1 - MECP

Recevoir la recevabilité

VAEALC/02

1h30

150€

Aider le candidat à constituer le dossier administratif (livret 1) pour obtenir la notification de recevabilité.

Déroulement :

1. **Rendez-vous téléphonique (60 minutes)**
 - Sélection de la certification visée par le candidat
 - Rédaction commune à distance du livret 1
2. **Rendez-vous téléphonique (30 minutes)**
 - Relecture et finalisation du livret 1.

Support pédagogique (remis au candidat) :

Livret 1 rédigé

LIVRET 2 - MECP

Aide à la rédaction du livret 2 - MECP

VAEALC/03

20h

890€

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel de la certification visée.

1. **Fiches "Organisation", "Emploi", "Parcours" (60 min)**

- Conseils rédactionnels pour écrire les fiches "O, E, P" (visio ZOOM).
- Présentation de modèles de livret 2 (visio ZOOM).

2. **Corrections des fiches "O, E, P" via visio ZOOM (60 minutes)**

- Le candidat rédige les fiches et les envoie par mail à l'AAP.
- Relecture, corrections et justification des corrections par l'AAP.

3. **Rendez-vous téléphonique (30 minutes)**

- Debriefing, présentation finale des fiches "O, E, P".

4. **Etude du référentiel choisi via visio ZOOM (60 minutes)**

- S'approprier le référentiel, comprendre la nuance entre "activité et "tâche".
- Identifier les activités du référentiel en lien avec les compétences du candidat et sélectionner les activités les plus appropriées.

5. **Rendez-vous téléphonique (30 minutes)**

- Choix final des activités.
- Présentation d'un modèle d'activité
- Conseils et aide rédactionnelle.

6. **Rédaction des fiches "Activité" (4 à 5 activités - 900 minutes)**

- Le candidat transmet par mail ses travaux au fur et à mesure.
- Correction, explications des corrections et debriefing/activité.
- Présentation finale de toutes les fiches "Activité" (30 minutes).

7. **Finalisation du livret 2 (60 minutes)**

- Mise en forme, relecture et corrections du livret 2 par l'AAP.
- Debriefing et explication des corrections.

LIVRET DE DEMANDE DE VALIDATION DEAS

Aide à la rédaction du dossier de preuves DEAS

VAEALC/04

28h30

1300€

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel du diplôme d'Etat Aide soignant.

Etude du référentiel AS via visio ZOOM (60 minutes)

- S'approprier le référentiel.
- Identifier les activités du référentiel en lien avec les compétences du candidat.
- Sélectionner une liste des activités les plus appropriées.

Rendez-vous téléphonique (30 minutes)

- Choix final des activités.
- Présentation d'un modèle de livret de validation.
- Conseils et aide rédactionnelle.

Rédaction des fiches "Activité" (1530 minutes)

- Le candidat transmet par mail ses travaux au fur et à mesure.
- Correction, explications des corrections et debriefing/activité (810 minutes maximum).
- Présentation finale de toutes les fiches "Activité" (60 minutes).

Finalisation du livret de demande de validation (90 minutes)

- Mise en forme, relecture et corrections du livret 2 par l'AAP.
- Debriefing et explication des corrections.

COACHING PREMIUM MECP

Parcours d'accompagnement global VAE MECP

VAEPRE/01

26h

~~1390€~~

1240€

REMISE -150€

Accompagnement global du candidat qui souhaite obtenir un diplôme d'Etat dans les métiers de l'esthétique, cosmétique, parfumerie.

FORFAIT ETUDE DE FAISABILITE - ENTRETIEN POST JURY (1h30)

A partir du CV, des informations issues de la prise de contact et du dossier de candidature, l'AAP (architecte accompagnateur de parcours) réalise un inventaire précis de toutes les expériences professionnelles ainsi que des compétences du candidat.

LIVRET 1 MECP - RECEVOIR LA RECEVABILITE (1h30)

Aider le candidat à constituer le dossier administratif (livret 1) pour obtenir la notification de recevabilité.

LIVRET 2 MECP - REDIGER LE LIVRET 2 MECP (20h)

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel du diplôme visé.

Conseils et aide rédactionnelle.

ENTRETIEN AVEC LE JURY (3h)

Préparer la candidat à la prise de parole et à la soutenance du dossier de validation.

VALIDATION DEAS

Coaching Premium

VAEPRE/02

30h

~~1650€~~

1500€

REMISE -150€

Accompagnement global du candidat qui souhaite obtenir le DEAS

FORFAIT ETUDE DE FAISABILITE - ENTRETIEN POST JURY (1h30)

A partir du CV, des informations issues de la prise de contact et du dossier de candidature, l'AAP (architecte accompagnateur de parcours) réalise un inventaire précis de toutes les expériences professionnelles ainsi que des compétences du candidat.

LIVRET DE DEMANDE DE VALIDATION (25h30)

Explications du livret 2 (son contenu et les attentes du jury) et analyse du référentiel du diplôme d'Etat Aide soignant.
Conseils et aide rédactionnelle.

ENTRETIEN AVEC LE JURY (3h)

Préparer la candidat à la prise de parole et à la soutenance du dossier de validation.

